

**SYNDICAT MIXTE
SARTHE EST AVAL UNIFIÉ**

Siège Social
72230 GUÉCÉLARD

Date de convocation :
12/12/2022

Date d'affichage :
12/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 19 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Laigné en Belin, sous la présidence de Madame Delphine DELAHAYE.

Étaient présents :

Mesdames Delphine DELAHAYE, Corinne LEGUILLON, Édith MÉNAGE, Laëtitia PICHON,

Messieurs Jean-Louis BARRIER, Jean-Louis BELLANGER, Jean-Claude BOIZIAU, Jean-Yves BOURGE, Bruno CORBIN, Dominique FOLLENFANT, Stéphane FOURNIER, Jean-Michel GROS, Lionel HUBERT, Jacky LECOMTE, Christophe LIBERT, Michel MARIE, Michel PAVARD, Daniel PERROUX, membres titulaires.

Messieurs Serge DODIN, Didier FOURNIER, membres suppléants.

Absents et représentés :

Madame Virginie de La FRESNAYE a donné pouvoir à Monsieur Christophe LIBERT

Monsieur Michel MORTREAU représenté par Monsieur Serge DODIN

Monsieur Romain POUSSE représenté par Monsieur Didier FOURNIER

Absents et excusés :

Messieurs Rémy COUSIN, François GARNIER

Absents :

Messieurs Aurélien AUBERT, Anthony BRISSAULT, Pascal CHAUVEAU, Thierry COZIC, Stéphane LEFFRAY

Secrétaire de séance : Jean-Yves BOURGE

Membres Titulaires en Exercice : 28
Présents ou représentés : 21
Votants : 21

Del202225

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DU SMSEAU

Madame la Présidente expose,

Aujourd'hui, le Syndicat exerce la compétence GEMA sur le territoire de 4 bassins versants : le Fessard, l'Orne Champenoise, le Rhonne et la Vézanne.

Le Syndicat a pour projet d'étendre son périmètre sur les bassins versants de la Bujerie, du Préau, du Renom, du Riboux et du Roule-Crottes, ainsi que sur les communes de La Quinte et de Degré sur le bassin versant de l'Orne Champenoise.

L'extension du syndicat sera réalisée avec l'adhésion de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Ce futur territoire sera composé de 44 communes représentées par 6 EPCI adhérents :

Communauté de Communes Sud Sarthe

Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Communauté de Communes du Sud Est manceau

Communauté de Communes du Val de Sarthe

Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Béloinois

Communauté Urbaine de le Mans Métropole

Pour des raisons d'organisation administrative et comptable, l'extension du SMSEAU interviendra à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les statuts modifiés du SMSEAU sont annexés à la délibération.

Madame la Présidente propose aux membres du Comité Syndical :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- d'approuver le périmètre du SMSEAU tel qu'exposé ci-dessus
- d'approuver les statuts du SMSEAU annexés à la présente délibération
- d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Après délibération, les membres du Comité Syndical :

- approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- approuvent le périmètre du SMSEAU tel qu'exposé ci-dessus
- approuvent les statuts du SMSEAU annexés à la présente délibération
- autorisent la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à Laigné en Belin,

Le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations

La Présidente,
Delphine DELAHAYE

